
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46428

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PIERRE RICHÉ

LE RENOUVEAU CULTUREL A LA COUR DE PEPIN III

»Au VIII^e siècle la nuit tombe sur la Gaule«¹. C'est ainsi que Ferdinand Lot conclut son étude sur la culture au temps de Charles Martel et de Pepin. En comparant la situation de l'Angleterre et de l'Italie à celle de la Gaule l'historien est conduit à porter un tel jugement. D'un côté des signes évidents de renouveau, de l'autre une regression inquiétante. Les régions méridionales du royaume où pendant longtemps s'était conservée la culture antique sont maintenant ruinées: l'Aquitaine a été bouleversée moins par l'invasion arabe que par les guerres de reconquêtes entreprises par Charles Martel et Pepin sur les ducs rebelles; la Provence et la vallée du Rhône connaissent le même sort; même la Bourgogne est soumise à des »tyrans« laïques et clercs puis est reconquise brutalement par les maires du palais. Ces provinces étaient reprises en mains par les princes francs et échappaient pour un temps à l'histoire de la culture.

Dans le nord et le nord-est du royaume la situation n'est pas meilleure. Le clergé est dans son ensemble ignorant non seulement de l'écriture mais aussi du droit canon; clercs adultères mariés, chasseurs, guerriers sont dénoncés par les lettres de Boniface et les actes des conciles réformateurs. Par suite des aventuriers imposent des doctrines hérétiques à une population abandonnée par ses pasteurs. Pourtant quelques monastères forment ici et là des îlots de résistance ou des centres de refuge de la culture religieuse. A Corbie, à Fleury-sur-Loire, à Saint-Martin-de-Tours, à Saint-Denis, mais aussi dans les monastères fondés par Boniface et Pirmin des manuscrits sont recopiés, décorés, des textes hagiographiques, des chroniques sont écrits par des moines un peu plus instruits. Dans ces monastères se prépare le renouveau carolingien. Tout cela est maintenant assez bien connu².

Ce qui l'est moins c'est le rôle de la Cour où se rencontrent clercs, laïques et moines. La cour mérovingienne a été au VII^e siècle, du moins jusqu'au milieu du siècle, un centre d'éducation au sens large du ter-

¹ F. LOT, *La Fin du Monde Antique et le Début du Moyen-Age*, Paris 1951, p. 439.

² P. RICHÉ, *Education et Culture dans l'Occident Barbare*, Paris 1962, p. 473 et ss.

me³. Elle n'avait pas eu l'éclat de la cour wisigothique de Tolède mais elle n'était pas non plus ce mauvais lieu que certains historiens évoquent. Les jeunes aristocrates y étaient envoyés par leur famille de toutes les régions du royaume et ils venaient y apprendre leur futur métier de fonctionnaire ou de soldat. Dans la deuxième moitié du VII^e siècle et au début du VIII^e siècle la cour subit le contre-coup de la désorganisation politique. Les grands hésitent à envoyer leurs enfants auprès des petits rois mérovingiens et préfèrent se tourner vers ceux qui possèdent la terre et les hommes, c'est à dire les maires du palais. Les maires, d'ailleurs, semblent bien avoir eu, entre autres fonctions, celle de s'occuper des jeunes palatins. En même temps qu'ils avaient la charge d'éduquer les rois ils veillaient à la bonne tenue des jeunes aristocrates à la cour. Ayant des responsabilités d'éducateurs, ils se doivent de maintenir dans leur propre famille un certain niveau de culture. Les maires du palais d'Austrasie et les aristocrates qui leurs sont rattachés par des liens de famille ou de fidélité ne sont pas totalement illettrés. Comme quelques aristocrates de leur entourage ils apposent leur signature autographe au bas des actes qu'ils font établir et si la maladie les empêche d'écrire, comme ce fut le cas pour Pepin d'Hersthal, ils le font préciser par le scribe⁴. On a souvent dit que la disparition des souscriptions autographes était une preuve de la disparition de la culture laïque. Cette opinion devrait être nuancée en tenant compte des moyens de l'acquisition de la culture à cette époque. On peut ne pas savoir écrire mais savoir lire; apprendre à écrire est une opération difficile qui demande du métier, de la technique, de plus en plus se sont des spécialistes qui écrivent. Nous avons pour le VIII^e siècle deux exemples illustres de princes qui n'avaient pas appris leurs lettres mais qui étaient d'une grande culture: l'un Liutprand roi des Lombard dont Paul Diacre admire la sagesse et l'intelligence mais qui était *ignarus litterarum*⁵; l'autre Charlemagne qui parlait avec éloquence, savait le latin, comprenait le grec, mais d'après Eginhard, n'a jamais su écrire⁶. Ainsi ne faut-il pas juger la culture des hommes du Haut-Moyen-Age avec nos critères habituels.

³ Id p, 280 et ss.

⁴ PARDESSUS, *Diplomata*, II, p. 298: *Nos propter agretudinem in ipsa carta scribere non potuimus.*

— Souscription de GRIMOALD, maire du palais, dans un jugement de CHILDEBERT III en 710; dans: LAUER et SAMARAN, *Les Diplômes originaux des Rois Mérovingiens*, Paris 1908,

— Préceptes de CHARLES MARTEL pour BONIFACE, en 723.

⁵ Paul Diacre, *Historia Longob*, VI-58, *Fuit vir multae sapientiae . . . litterarum quidem ignarus sed philosophis aequendus.*

⁶ EGINHARD, *Vie de Charlemagne*, ed. HALPHEN, p. 77.

Les aristocrates austrasiens et particulièrement ceux de la famille des Arnulfiens ont joué un rôle important dans le développement du monachisme. Grimaud, sa soeur Gertrude, Pepin II et même Charles Martel ont eu comme amis des moines qui ont pu les encourager à posséder une culture religieuse au moins élémentaire. Quelques aristocrates possédaient des livres nous en avons au moins deux témoignages: ainsi un célèbre manuscrit de Fulda a été écrit à la demande d'une certaine *Ragyndrudis* qui semble être la fille d'un certain Arthuolf⁷. En regardant le contenu de ce manuscrit nous remarquons les *Synonymes* d'Isidore de Seville, livre de spiritualité que d'autres laïques ont possédé. En 754 le fameux évangélaire de *Guondobinus* a été écrit sur la demande d'une certaine *Fausta*⁸. Malheureusement nous ne pouvons pas identifier cette femme, et la dernière hypothèse qui en fait une abbesse de Saint-Jean-de-Laon nous paraît un peu fragile⁹.

Examinons maintenant le cas de Pepin et essayons de savoir dans quelles conditions il a pu acquérir sa culture. En premier lieu rappelons qu'il fut le premier prince à recevoir une éducation au sein d'un monastère.

En effet né en 714 il fut confié à sept ans aux moines de Saint-Denis¹⁰. En prenant cette décision Charles Martel rompait avec la tradition bien établie de l'éducation des jeunes princes à la cour et imitait ce que faisaient les anglo-saxons depuis le milieu du septième siècle. Les frères de Pepin, Carloman et Jérôme furent eux aussi élevés dans des monastères. Pourquoi avoir choisi Saint-Denis? Depuis le règne de Dagobert le monastère a le privilège de recevoir les dépouilles des rois et d'autres grands personnages. Charles Martel voulut également y être enterré. Saint-Denis n'était pas seulement un centre de pèlerinage aux tombeaux des martyrs mais était un des rares foyers de culture monastique. On a supposé à bon droit que le »*Liber Historiae Francorum*« a été écrit vers 727–736 par un moine du monastère¹¹. La »passion anonyme« de saint Denis et surtout au milieu du VIII^e siècle la »*Clausula*

⁷ LOWE, *Codices latini antiquiores*, VIII, 1197. Il s'agit du Cod. Bonif. 2. au fol. 2v figure le nom d'Aodulf; sur Ragyntrudis cf. LEVISON, *England and the continent in the eight century*, Oxford 1946, p. 294.

⁸ LOWE, op. cit. IV–716, sur l'identification de *Vosevio* patrie du manuscrit, cf. en dernier lieu MERLETTE, *Ecole et bibliothèque à Laon de la fin de l'Antiquité au début de l'université*, dans les Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Reims 1970.

⁹ *Ad monasterium beati domini Dionisii ubi enotriti fuimus* M. G. H., *Dipl. Carol. I.* p. 13.

¹⁰ Sur les manuscrits pré-carolingiens de Saint-Denis, cf. LESNE, *Les livres, scriptoria et bibliothèques*, Lille 1938, p. 36. Nous devons noter le voyage du moine Sigebert en 739 à Rome (*Fredegarii chronica* ed. WALLACE-HADRILL, Londres 1960, p. 96).

¹¹ cf. KURTH, *Etudes franques*, II, 1919, p. 31–65.

de *Onctione Pipini*» sortent également du monastère¹². Bien que nous n'ayons pas le catalogue de la bibliothèque de Saint-Denis on peut supposer que les plus anciens manuscrits aient été acquis dès cette époque surtout grâce aux relations avec Rome¹⁰. On sait que Saint-Denis va jouer dans les débuts de la monarchie carolingienne un rôle important. Le grand et riche aristocrate austrasien Fulrad devient abbé en 749, le pape Etienne II séjourne au monastère en 754 et c'est dans la nouvelle église que Pepin a fait construire qu'il sacre le roi et sa famille.

Après cette éducation monastique le jeune Pepin va être invité par son père à un voyage qui joue certainement un grand rôle dans la formation de sa culture. En effet, à 21 ans, Charles envoie son fils à Pavie et demande à Liutprand d'adopter le jeune homme. Paul Diacre précise le déroulement de la cérémonie puisque selon lui le roi des Lombards coupe les cheveux, devient ainsi le »père« du prince et le renvoie à Charles avec beaucoup de présents¹³. A toutes les époques de l'histoire un premier voyage en Italie laisse des souvenirs durables. On peut imaginer la surprise du jeune franc découvrant la capitale du royaume lombard. Pavie est une ville en pleine activité: les architectes y construisent des églises nouvelles, les marchands sont en liaison avec Venise et Comacchio, les notables marchands orfèvres monétaires, médecins sont des hommes cultivés. Les services de la cour et de la chancellerie royale sont bien organisés¹⁴. De plus le roi fait travailler artistes et écrivains. C'est peut-être à cette époque qu'est composé l'»*Origo gentis Longobardorum*«, chronique nationale, qui rappelle la parenté des Lombards et des Grecs de Troie. Pépin a pu savoir que le diacre grammairien Felix avait été honoré des faveurs d'un des prédécesseurs de Liutprand et il a peut-être rencontré le neveu de ce diacre Flavien, qui devait être le maître de Paul Diacre. Ainsi il nous paraît très important que Pepin ait connu dans son adolescence la cour de Pavie, cette cour qui par bien des côtés préfigure la cour carolingienne.

Devenu maire du palais en 741, puis roi dix ans après, Pepin n'a pas à notre connaissance pris une initiative personnelle pour attirer des lettrés à la cour. Pourtant en rassemblant les témoignages nous sommes

¹² Sur la *Clausula*, WATTENBACH-LEVISON, Deutschlands Geschichtsquellen, tome I, p. 163. La première partie des Annales dites d'Eginhard, a pu également être écrite à Saint-Denis de même que le prologue de la Loi Salique dont nous parlerons plus loin.

— Sur la passion anonyme de Saint-Denis, cf. PLANTIN, Les Passions de Saint-Denis, dans: Mélanges Cavallera, Toulouse 1948 p. 215 et ss.

¹³ PAUL Diacre, Histoire des Lombards VI-53 — *Ut eius juxta morem capillum susciperet; qui ejus caesariem incidens ei pater effectus est multisque eum dilatatum regis muneribus genitori remisit.* Sur cette cérémonie qui accompagne ici l'adoption, cf. P. RICHÉ, Education et culture, p. 277.

¹⁴ P. RICHÉ, Education et Culture, p. 460 et ss.

forcés de constater un renouveau culturel sous différents aspects. Rappelons en premier lieu le progrès de l'administration royale dû au remplacement des laïques par des clercs. En effet les mérovingiens avaient confié l'organisation des bureaux à des laïques, mais à partir de 717, date du dernier diplôme rédigé par le référendaire, nous ignorons tout du destin de cette chancellerie. A cette époque les clercs tiennent la plume à la demande des particuliers qui font dresser les actes, les chartes de Wissembourg, de Saint-Bertin, de Saint-Germain-des-Près, de Saint-Denis, sont rédigées par des notaires, lecteurs ou diacres¹⁵. Les maires du palais ont confié leurs bureaux aux membres de leur chapelle, devenus rois, ils maintiennent en place ces clercs qui reprennent les traditions de la chancellerie royale¹⁶. Or ce changement de personnel, qui apparaît comme une véritable révolution puisqu'il faudra attendre la fin du XII^e siècle pour que les laïques soient de nouveau maîtres des bureaux royaux, s'accompagne d'un progrès dans l'établissement des actes. Progrès dans la forme extérieure: il suffit de comparer le dernier acte d'un roi mérovingien et les premiers actes du maire du palais pour constater le soin de la présentation et une plus grande régularité d'écriture. Mais surtout progrès dans la langue. Déjà Bonnet avait noté qu'en parcourant le VII^e siècle et la première moitié du VIII^e siècle «on observait un abaissement lent mais constant du niveau de l'orthographe et de la grammaire, mais qu'à partir du milieu du VIII^e siècle le relèvement commence et se continue, si bien qu'à la fin du XIII^e siècle on trouve à peine une faute ou deux dans les actes»¹⁷. Il faut remarquer d'autre part que les progrès du latin vaut surtout pour les actes publics car dans les actes privés la correction de la langue latine laisse toujours à désirer. On a supposé à bon droit que ces progrès du latin étaient dûs aux clercs de la chancellerie qui disposaient de grammaires et de traités d'orthographe. On doit faire une place particulière à Chrodegang qui, «nourri» dans le palais de Charles Martel, fut élevé par lui au rang de référendaire. En effet il était, nous dit un texte, «aussi

¹⁵ Diacre-Notaire: Chartes de WISSEMBURG, de 711, 731, 739, Chartes de Saint-Bertin de 723; Lecteur-notaire: Chartes de Saint-Bertin de 704, de Saint-Germain-des-Près de 697.

¹⁶ Cf. G. TESSIER, *La diplomatie royale française*, Paris 1962, p. 40. Il est difficile de prouver un lien entre les *scriptoria* monastiques de CHELLES et de CORBIE où s'élabore une nouvelle écriture et la Chancellerie royale.

¹⁷ BONNET, *Le latin de GREGOIRE DE TOURS*, Paris 1890, p. 83. Sur la langue des actes mérovingiens, cf. J. VIELLIARD, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris 1927. On souhaiterait une même étude pour les diplômes carolingiens.

éloquent en francique qu'en latin¹⁸; cette double culture allait être le départ d'une brillante carrière. Enfin pourquoi ne pas voir dans quelques moines de Saint-Denis utilisés à la chancellerie, les responsables des progrès que nous constatons?

Dôtés de meilleurs moyens d'expression, la cour est le centre d'une nouvelle activité juridique¹⁹. D'ailleurs le milieu du VIII^e siècle voit partout l'élaboration, du moins la rédaction, d'actes juridiques. Sans parler des recueils de formulaires qui conservent les actes antérieurs (Formules de Sens pour le comte, formules d'Auvergne, formules de Flavigny) rappelons que la loi des Ripuaires est complétée sous le principat de Pepin II, que la loi des Alamans est composée sous Charles Martel, tandis qu'en Bavière la loi des Bavarois est contemporaine d'Odilon. Et nous ne parlons pas ici de l'Italie lombarde où Liutprand puis Ratchis complètent le Code de *Rothari*. Tous ces textes témoignent du désir de redonner à l'écrit sa place dans les rapports juridiques. La loi des Bavarois prévoit que le comte doit avoir avec lui un *»liber legis«*. Or dans un diplôme de Pepin, maire du palais, il est fait mention de ceux qui jugent avec le prince, les grands, le comte et les autres *legis doctores*²⁰. Cette expression que l'on trouve dans le Code de Justinien mérite d'être citée. Les savants de la loi aide le roi dans ces fonctions de justicier. En redonnant vie à la loi et importance à l'écrit, Pepin prépare ainsi l'oeuvre de Charlemagne.

Un autre aspect du renouveau culturel est d'ordre, en quelque sorte, psychologique et moral: c'est la prise de conscience du destin historique d'une famille et d'un peuple. Ainsi Jérôme, frère de Pepin, recopie à l'âge de neuf ans sous la direction d'un moine de Saint-Amand la Vie de son ancêtre Arnoul²¹. Childebrand frère de Charles Martel, fait composer la *»Geste des Francs«* en continuant l'oeuvre du pseudo-Fredegaire: *»L'illustre Childebrand, comte, oncle du roi Pepin, a fait écrire cette histoire, cette Geste de Francs, puis son fils l'illustre Nibelung, comte comme lui, l'a continuée«*²². Les premiers Carolingiens estiment

¹⁸ PAUL Diacre, *Gesta ep. Mett.*, P. L. XCV, c. 720: *Hic in palatio maiori caroli ab ipso enutritus ejusquemque referendarius existitit eloquio facundissimus patrio quamque etiam latino sermone imbutus*. CHRODEGANG, né en 712, a été référendaire en 741. Sur ses origines austrasiennes, cf. E. EWIG, *Saint Chrodegang et la réforme de l'église franque*, Actes du colloque Saint Chrodegang, Metz 1967, p. 27-53.

¹⁹ P. RICHÉ, *Education et culture* p. 261 et 493.

²⁰ TARDIF, *Carton des rois* n° 54: *Sicut proceres nostri sencomis palatii vel reliqui legis doctores judicaverunt*. Ce jugement est conservé aux Archives Nationales, K. 4-6.

²¹ Cf. le poème qui accompagne la transcription dans M. G. H. *Poetae aevi carol.* I. p. 89.

²² *Fredegarii chronica* ed. WALLACE-HADRILL p. 102. Sur le comte Childebrand et son fils Nibelung cf. l'introduction de WALLACE-HADRILL, p. XXVI, et LEVILLAIN: *Les Nibelungen historiques et leur alliance de famille*, *Annales du Midi* 1937.

continuer l'oeuvre des Mérovingiens et se disent les héritier de Clovis; la loi salique est recopiée et est précédée d'un prologue, chant à la gloire des Francs²³: »Race illustre des Francs institutée par Dieu lui-même, courageuse dans la guerre, constante dans la paix, profonde dans ses desseins, de noble stature, au teint d'une blancheur éclatante, d'une beauté exceptionnelle, audacieuse, rapide et rude, convertie à la foi catholique et indemne de toute hérésie, cherchant la clef de la connaissance sous l'inspiration de Dieu, ayant le désir de la justice dans son comportement et cultivant la piété... Vive le Christ qui aime les Francs.« Mais il faut encore plus et l'on cherche à rattacher ce peuple franc à une lignée illustre comme l'avaient fait les Lombards: le »*Liber Historiae Francorum*« et les continuateurs du pseudo-Fredegair font revivre l'histoire de Francus, compagnon d'Enée qui mena son peuple d'Asie en Rhenanie. Un peu plus tard Paul-Diacre, donnait à Ansegisel le nom d'Anchise et confirmait ainsi l'illustre filiation. La race des Francs, ainsi prédestinée, peut jouer le rôle providentiel qui l'attend et dont Pepin est l'artisan. »Plus que toutes les autres nations qui sont sous le ciel, votre race des Francs m'est favorable à moi Pierre, apôtre de Dieu«²⁴. Cette phrase adressée à Pepin par le pape Paul I^e nous conduit à parler de ceux qui vont venir à la cour, romains et byzantins et qui, par leur présence, vont participer au renouveau culturel.

Lorsque des ambassadeurs viennent d'Italie et surtout d'Orient, ils restent en général plusieurs mois en Gaule, apportent des cadeaux et ainsi par leur présence et ce qu'ils offrent peuvent ouvrir sur d'autres horizons la culture de ceux qu'ils visitent. Or la cour de Pepin, par suite d'une nouvelle politique de la diplomatie franque accueille des ambassadeurs variés. Nous ne parlerons pas des représentants du Calife de Bagdad venus en 768, installés pendant l'hiver à Metz et retournant au printemps par Marseille²⁵. Insistons davantage sur les rapports entre francs et romains. Le »Codex Carolinus«, recueil de quarante trois lettres expédiées par la chancellerie pontificale à la cour de Pepin – malheureusement nous ne possédons pas les réponses des Francs – nous permettent de connaître les noms des ambassadeurs envoyés à Rome, des clercs, des abbés, des grands laïcs. Ces ambassadeurs découvrent une ville en pleine vie où l'on bâtit et restaure des églises, où l'on transforme le

²³ Sur le prologue de la loi salique, cf. R. BUCHNER, *Die Rechtsquellen*, (WATTENBACH-LEVISON) p. 20. Cette *laus francorum* semble bien contemporaine des premières *laudes regiae* étudiées par KANTOROWICZ, *Laudes regiae. A study in liturgical acclamations and medieval ruler worship* – Los Angeles 1946, p. 53.

²⁴ Codex Carolinus, n° 10, M. G. H. Ep. III, p. Cf. E. EWIG, *Zum christlichen Königsgedanken im Frühmittelalter*, dans: *Vorträge und Forschungen*, tome III, 1956, p. 41 ss.

²⁵ *Fredegarii chronica* ed. WALLACE-HADRILL p. 119.

palais du Latran²⁶. Ils visitent les bibliothèques religieuses et rapportent des manuscrits. Déjà en 741 Grimaud de Corbie, cousin de Charles Martel, revient avec des manuscrits qui enrichissent son abbaye²⁷. On peut supposer que Vulfard et Hitier de Saint-Martin-de-Tours, Wilmard de Saint-Riquier, Haribert de Murbach, Radon de Saint-Waast ne sont pas rentrés dans leurs monastères les mains vides. Les italiens qui séjournent à la cour vont renforcer cette influence culturelle. Les uns sont des fonctionnaires appartenant à l'administration pontificale, notaires, chambriers, qui peut-être vont pouvoir contribuer à l'organisation des bureaux royaux; d'autres sont des prêtres et des évêques cultivés. Certains s'installent définitivement en Gaule tel Wilchaire de Nomentana qui reçoit l'évêché de Sens, Georges d'Ostie qui devient évêque d'Amiens en 768 ou le prêtre Marin qui est fait évêque à la demande de pape Paul I.

Ces italiens ont certainement contribué à la romanisation du culte en pays franc. Sans reprendre les travaux consacrés à la question par C. Vogel²⁸, rappelons simplement que Pepin a commencé cette réforme liturgique en accord avec le pape et avec l'aide de son frère Remi et de Chrodegang. C'est ce dernier qui a introduit à Metz les coutumes de l'église romaine et qui a été sans doute l'instigateur, sinon l'auteur, du »Sacramentaire Gelasien« du VIII^e siècle que le manuscrit de Gellone nous a conservé. Cette compilation fut certainement faite dans les milieux de la cour mais il a fallu quelques temps pour appliquer la réforme. En 760 Remi frère de Pepin, devenu évêque de Rouen, va à Rome demander l'envoi de Simeon, *secondinus* de la *Schola* pour initier les clercs »aux modulations de la psalmodie romaine«. Simeon ayant été forcé de revenir à Rome, Remi envoie quelques clercs faire un stage à la *Schola Cantorum*. Les raisons qui ont poussé Pepin et ses conseillers francs ou italiens à remplacer la liturgie gallicane par la liturgie romaine ont été bien souvent analysées: désir d'unifier le culte pour réorganiser l'Eglise, manifester sa vénération pour le siège de Rome et renforcer le culte de Saint Pierre, couronner l'alliance politique et religieuse entre les francs et la papauté. Vogel y voit surtout le désir »de fermer les pays francs aux initiatives orientales«²⁹. Il est certain que le voyage d'Etienne II en France coïncide avec un des grands moments de la lutte iconoclaste. Le pape se trouve à Ponthion au moment où s'ouvre à Hiera le concile qui condamne les images. On a même vu dans l'évangélaire de *Gundoinus*, qui date de cette même année, une illustra-

²⁶ P. RICHÉ, Education et culture p. 467 ss.

²⁷ Cf. MASAI, Regula magistri, p. 38-39.

²⁸ Sur la réforme liturgique cf. C. VOGEL, Saint Chrodegang et les débuts de la romanisation du culte en pays franc, dans: Actes du Colloque Saint Chrodegang p. 91-109.

²⁹ id. p. 100.

tion de la politique iconophile de Pépin^{29a}. Peut-être est-on allé trop loin dans ce sens et pour mieux comprendre les relations entre Byzance et Pépin et les conséquences culturelles qu'elles ont pu avoir, il faut rapidement reprendre le dossier.

Au lendemain de l'expédition d'Italie, Pépin envoie des ambassades à Byzance »pour établir un lien d'amitié« nous dit le texte³⁰. L'empereur Constantin V lui répond en lui envoyant des ambassadeurs avec beaucoup de présents. Les grecs assistent à l'assemblée de Compiègne de 757. Mais l'historien officiel écrit: »Je ne sais pourquoi mais ces mutuelles marques d'amitié n'ont pas eu de conséquences heureuses«. Pourtant la diplomatie byzantine ne se décourage pas, on parle d'un mariage entre Gisele, fille de Pépin, et le fils de l'empereur Constantin³¹. En 762 les envoyés du pape et du roi se retrouvent ensemble à Constantinople. En 765 une ambassade byzantine conduite par l'eunuque Synesius est en Gaule. Le pape Paul met Pépin en garde contre les déviations doctrinales des Grecs³². Enfin à Pâques 767, dans la *villa* de Gentilly a lieu un débat contradictoire entre clercs romains et ambassadeurs grecs« une question ayant été soulevée entre romains et grecs au sujet de la Sainte Trinité et des images des saints, le roi Pépin tint synode à Gentilly«³³. Certains clercs francs ont pu être tentés par les thèses iconoclastes des byzantins. En effet en 769 au Concile du Latran il fallut plusieurs sessions pour arriver à la condamnation de l'iconoclasme. Ce qui entraîna la décision des évêques francs fut la lecture d'une lettre du Patriarche de Jérusalem à Paul I^e, lettre qui témoignait de la résistance de l'orthodoxie en Orient. Ainsi tout n'était pas joué d'avance³⁴. Pépin ne semble pas avoir accepté de suivre docilement la papauté. Dans cette »affaire des images« s'annoncent déjà les débats futurs qui suivent le Concile de Nicée en 787 et la rédaction des »Libri Carolini«.

La présence des byzantins à la Cour de Pépin pose le problème de la connaissance du grec. Des manuscrits grecs ont été apportés et traduits en Gaule. Ainsi un psautier latin-grec, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale³⁵, une chronique alexandrine traduite par Georges, évêque d'Amiens, se trouvent en Gaule à cette époque³⁶. Mais l'envoi le plus illustre est celui que fit le pape Paul à Pépin, entre

^{29a} Galienne FRANCASTEL, *Le droit au trône*, Paris 1975, p. 131.

³⁰ *Fredegarii Chronica*, ed. WALLACE-HADRILL, p. 109.

³¹ *Codex carolinus*, 45, MGH, *Epist.* III p. 562.

³² *Id.* n. 32 p. 539.

³³ *Annales regni Francorum*, 767 ed. KURZE.

³⁴ cf. E. AMANN, *l'Europe carolingienne*, Paris 1947, p. 41.

³⁵ LOWE, *Codices latini antiqui*. V, 120.

³⁶ *Id.* V, 560, Il s'agit du *Parisinus Lat.* 4884.

758 et 763. Dans une lettre conservée par le »Codex Carolinus«, le pape écrit: »Nous envoyons à votre Excellence des livres autant que nous avons pû en trouver: un antiphonaire et un responsaire, un livre de grammaire d'Aristolis, des livres de Denis l'Aréopagite, des traités de géométrie, d'orthographe, de grammaire, tous écrits en langue grecque«³⁷. Ce passage a été bien souvent commenté sans pouvoir aboutir à une véritable solution. Il s'agit d'un lot d'ouvrages scolaires grecs, peut-être d'un traité d'Aristote, à moins qu'il s'agisse du grammairien Aristarque³⁸, enfin de livres du fameux pseudo-Denis dont les oeuvres étaient connues depuis un siècle en Occident. Deux questions doivent être posées: d'où proviennent ces manuscrits? et pourquoi le pape les a-t-il envoyés à Pepin? A la première question l'on peut répondre en rappelant la présence de réfugiés grecs à Rome, très précisément en 761 Paul I a accueilli des moines chassés de Constantinople et leur fit construire un monastère pour qu'ils puissent célébrer l'office en langue grecque³⁹. Il est vraisemblable que ces réfugiés apportaient avec eux des manuscrits et qu'ils avaient ouverts des *scriptoria*⁴⁰. Il est plus difficile de savoir pourquoi le pape expédia ces livres grecs en Gaule. Est-ce à la demande de clercs hellénisants? Est-ce pour les besoins de traducteurs travaillant à la cour? La mention des ouvrages de Denis l'Aréopagite nous conduit à penser que ces livres étaient destinés à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis. En effet, bien avant Hilduin, les moines étaient persuadés que Denis, disciple de Paul, Denis, martyr à Paris, et Denis le Mystique, notre pseudo-Denis, faisaient un même personnage. Il est au contraire impensable que ces livres aient été envoyés comme on l'a dit à »l'école du palais«, école qui en fait n'existait pas plus qu'à l'époque mérovingienne.

La cour pourtant, comme à l'époque mérovingienne, attire quelques jeunes gens qui font leurs premières armes auprès du roi ou de la reine. Déjà nous avons vu que Chrodegang avait été dans sa jeu-

³⁷ *Direximus . . . et libros quantos repperire potuimus id est antiphonale et responsale insimul artem grammaticam aristolis Dionisii ariopagitis geometriam orthographiam grammaticam omnes greco eloquio scriptas* M. G. H. Ep. Carol. I. p. 529. Sur cet envoi, cf. G. THÉRY, l'entrée du pseudo-Denis en Occident dans: *Mélanges Mandonnet*, Paris 1930, II, p. 23-25, et A. SIEGMUND, *Die Überlieferung der griechischen christlichen Literatur*, Munich 1949, p. 182. Mabillon après Dom Félibien mentionne un autre envoi de livres de Denys par le pape Hadrien à l'abbé Fulrad; cf. De GHELLINCK, *Le mouvement théologique au XII^e siècle*, Paris 1914, p. 70-71.

³⁸ Aristote à notre connaissance n'a pas fait de traité de grammaire; certains ont pensé au »*Peri Hermeneias*«. Aristarque de Samothrace vivait au II^e siècle avant notre ère.

³⁹ *Liber pontificalis*, I, ed. DUCHESNE, p. 465.

⁴⁰ Cf. BATTIFOL, *Librairies Byzantines à Rome*, dans: *Mélanges de l'École Française de Rome*, VIII, 1888, p. 300 ss.

nesse élevé à la cour de Charles Martel avant de devenir référendaire, puis évêque de Metz en 742. Plus tard nous trouvons le jeune Gregoire, petit-fils d'Adele de Pfalzel, dont nous avons parlé plus haut, qui devait par la suite être disciple de Boniface et finir évêque d'Utrecht. De son instruction à la cour nous ignorons tout, sinon qu'il n'avait aucune connaissance de la langue latine. En effet, se trouvant vers quatorze ans au palais de Pfalzel, il fut invité par Boniface à expliquer un texte latin et reconnut qu'il en était incapable⁴¹. Benoit, futur abbé d'Aniane, passa sa jeunesse à la cour au service avec Charlemagne, *inter palatii tirocina*⁴², et il fut confié aux mêmes maîtres que le jeune Charles⁴³. Malheureusement nous ignorons tout de l'éducation du futur empereur sinon ce que nous en dit Eginhard »de sa naissance, de les premières années et même de son enfance, il serait absurde de vouloir parler car il ne se rencontre aujourd'hui personne qui ne se dise informé de cette période de sa vie«⁴⁴. Cette discrétion du biographe peut elle l'expliquer par les circonstances de la naissance de Charles. On sait depuis peu que la »bâtardise« de Charles est une fable⁴⁵. Nous ne pouvons dire pourquoi Charles n'a jamais appris à écrire. Mais Eginard ajoute dans un autre passage »il a été imbu de la religion chrétienne dès sa plus tendre enfance«⁴⁶. Sur la culture religieuse à la cour de Pepin nous avons quelques informations par la Vie de Virgile de Salzbourg. En effet, on nous dit que cet irlandais demeura deux ans à la cour« comme il manifestait la science des lettres et l'honnêteté des moeurs, le roi écoutait volontiers sa prédication et le retint deux ans pour l'amour de Dieu«⁴⁷.

En réunissant ce faisceau d'informations, nous pouvons bien dire que la cour à l'époque de Pepin a été un foyer de culture renaissante. On peut sans doute s'étonner que le prince et son frère Carloman, n'aient pas lors des grands conciles réformateurs suivi la politique scolaire que Charlemagne mènera; en fait il faut remarquer que les premières décisions concernant les écoles ne datent que de 786-789, c'est-à-dire près de vingt ans après l'avènement de Charles. L'effort des réformateurs s'est porté avant tout sur la régénération morale du clergé et sur le

⁴¹ Luidger, *Vita Gregorii*, c. 2, M. G. H., *Scriptores*, XV, I, p. 63.

⁴² *In aula gloriosi Pipini regis reginae tradidit inter scholares erudiendum*, (*Vita Benedicti* id. XI, 201).

⁴³ *Vita Adalhardis*, 7, id. II, 525.

⁴⁴ *Vita Caroli*, 4, ed. HALPHEN, p. 17.

⁴⁵ K. F. WERNER, *Das Geburtsdatum Karls des Grossen*, dans: *Francia* 1 (1973) p. 115-157.

⁴⁶ *Vita Caroli*, 26, ed. HALPHEN, p. 77.

⁴⁷ *Vita Virgili*, M. G. H. *Scriptores*, XI, 86. Il se peut que Ambroise Autpert futur abbé de Saint-Vincent-du-Volturne ait également passé quelques années à la cour (*Vita Ambrosii* P. L. LXXXIX 12). Sur la culture religieuse d'Ambroise cf. en dernier lieu LEONARDI, *Spiritualita di Ambrogio Autperto*, dans: *Studi medievali*, IX-1-1968.

rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique. De plus, en rédigeant sa règle des chanoines, Chrodegang, qui nous l'avons vu travaillait étroitement avec Pepin, a encouragé les clercs à étude⁴⁸. D'autre part, en 769 lorsque le pape Etienne III demanda à Pepin de lui envoyer »des évêques instruits et versés dans les divines écritures et les institutions des Saints Canons«⁴⁹, il fut entendu. Grâce au roi et à ses conseillers francs ou étrangers la réforme intellectuelle et religieuse de l'église de Gaule commence à porter des fruits. La »Renaissance Carolingienne« est en marche.

⁴⁸ *Regula canonicorum*, P. L. IC, col. 1057 et 1073.

⁴⁹ *Liber pontificalis*, I, p. 473.